



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES		ZONES							NOTES GENERALES
		AF1	AF2	AF3	AF4	AF5	AF6	AF7	
RESIDENTIEL									
1	unifamiliale	X	X	X	X			X	
2	bifamilial	X	X	X	X			X	
3	bifamilial jumelé	X	X	X	X			X	
4	trifamilial								
5	multifamilial								
6	communautaire								
7	maisons mobiles								
8	de villégiature								
COMMERCE ET SERVICES									
1	commerce de détail			X			X		
2	commerce de gros						X		
3	commerce d'équipements mobiles lourds						X		
4	services			X					
5	hébergement et restauration		X						
6	communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE									
1	services publics					X			
2	conservation								
RECREATON, SPORTS ET LOSIRS									
1	services à caractère socioculturel								
2	parcs publics, centres récréatifs et installations sportives								
3	équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X						
INDUSTRIE									
1	peu ou non contraignante						X		
2	contraignante								
3	liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4	extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE									
		X			X	X	X	X	
AGRICOLE ET FORESTIER									
1	agriculture	X	X	X	X	X	X	X	
2	forêt	X	X	X	X	X	X	X	
3	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X	
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISÉ									
1	Récupération-vente de pièces de véhicule sur place et démantèlement (chapitre 7, article 7.9, règl.Zonage)						X		
USAGE SPECIFIQUEMENT EXCLU									
1									
MARGES DE REcul									
Avant									
1	Générale	7,0	7,0	5,0	7,0	7,0	7,0	7,0	
2	Bâtiments de ferme	15,0	15,0		15,0			15,0	
arrière									
1	Générale	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	
latérales									
1	Générale					6-6	6-6		
2	Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6	4-6	4-6	4-6	4-6		4-6	
3	Bâtiments de ferme	10-10		10-10	10-10	10-10		10-10	
riveraine									
1	Générale	N-1	N-1	N-1	N-1			N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT									
1	superficie (m2) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	
2	profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3	largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ									
1	Densité résidentielle : faible	X	X	X	X	X		X	
2	moyenne								
3	forte								
4	indice d'occupation au sol						0,50		
AUTRES NORMES									
1	Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	2	2	
2	Zone tampon prescrite						X		
3	Zone de protection prescrite								
4	Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5	Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6	Présence d'aires à risque d'inondation	X			X			X	
7	Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8	Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9	Autre : Zonage								
10	Lotissement								
11	Construction								
AMENDEMENT									
NUMERO DU REGLEMENT									
ZONE									

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES		ZONES						NOTES GÉNÉRALES
		AF8	AF9	AF10	AF11	AF12	AF13	
RÉSIDENTIEL								N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
1	unifamiliale	X			X		X	
2	bifamilial	X			X		X	
3	bifamilial jumelé	X			X		X	
4	trifamilial							
5	multifamilial							
6	communautaire							
7	maisons mobiles							
8	de villégiature					X		
							X	
COMMERCE ET SERVICES								
1	commerce de détail		X					
2	commerce de gros		X					
3	commerce d'équipements mobiles lourds							
4	services							
5	hébergement et restauration			X		X		
6	communications et transports en commun							
COMMUNAUTAIRE								
1	services publics							
2	conservation							
RECREATON, SPORTS ET LOISIRS								
1	services à caractère socioculturel			X		X		X
2	parcs publics, centres récréatifs et installations sportives			X		X		
3	équipements d'accueil spécifiquement touristiques			X		X		X
INDUSTRIE								
1	peu ou non contraignante		X					
2	contraignante							
3	liée à la disposition des déchets et au recyclage							
4	extractive							
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
		X		X		X	X	
AGRICOLE ET FORESTIER								
1	agriculture	X	X	X	X	X	X	X
2	forêt	X	X	X	X	X	X	X
3	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1	Usage industriel - classe 1 - Fabrication - Groupe 321-337 (chapitre 3, article 3.5.5, règl.Zonage)		X					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1	Générale	7.0	7.0	7.0	5.0	5.0	5.0	5.0
2	Bâtiments de ferme	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
3								
arrière								
1	Générale	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
latérales								
1	Générale		6-6	6-6		6-6		6-6
2	Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6			4-6		4-6	4-6
3	Bâtiments de ferme	10-10	10-10	10-10	10-10	10-10	10-10	10-10
riveraine								
1	Générale	N-1		N-1	N-1	N-1	N-1	N-1
NORMES DE LOTISSEMENT								
1	superficie (m2) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0
2	profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
3	largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
DENSITÉ								
1	Densité résidentielle : faible	X			X		X	X
2	moyenne							
3	forte							
4	indice d'occupation au sol		0,50	0,50		0,50		
AUTRES NORMES								
1	Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	2	2
2	Zone tampon prescrite							
3	Zone de protection prescrite							
4	Présence d'aires à risque de mouvement de sol							
5	Zone de contrainte (ancien site de déchets)							
6	Présence d'aires à risque d'inondation							
7	Présence de territoire d'intérêt (archéologique,							
8	Dispositions particulières aux usages agro-forestières							
9	Autre : Zonage							
10	Lotissement							
11	Construction							
AMENDEMENT								
NUMÉRO DU RÈGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES		ZONES							NOTES GÉNÉRALES
		AF15	AF16	AF17	AF18	M1	M2	M3	
RESIDENTIEL									N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
1	unifamiliale	X	X	X	X		X	X	
2	bifamilial	X	X	X	X		X	X	
3	bifamilial jumelé	X	X	X	X		X	X	
4	trifamilial								
5	multifamilial								
6	communautaire								
7	maisons mobiles								
8	de villégiature								
COMMERCE ET SERVICES									
1	commerce de détail						X	X	
2	commerce de gros					X			
3	commerce d'équipements mobiles lourds					X			
4	services						X	X	
5	hébergement et restauration						X	X	
6	communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE									
1	services publics							X	
2	conservation							X	
RECREATON, SPORTS ET LOISIRS									
1	services à caractère socioculturel							X	
2	parcs publics, centres récréatifs et installations sportives								
3	équipements d'accueil spécifiquement touristiques								
INDUSTRIE									
1	peu ou non contraignante					X			
2	contraignante								
3	liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4	extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE									
AGRICOLE ET FORESTIER									
1	agriculture	X	X	X	X				
2	forêt	X	X	X	X				
3	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
1	Scierie artisanale (chapitre 9, article 9.7, règl. Zonage)		X					X	
2	Élevage à forte charge d'odeur (chapitre 7, article 7.8, règl. Zonage)			X					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU									
1									
MARGES DE REcul									
Avant									
1	Générale	5.0	5.0	5.0	5.0	7.0	7.0	7.0	
2	Bâtiments de ferme	15.0	15.0	15.0	15.0				
arrière									
1	Générale	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
latérales									
1	Générale					6-6	6-6	6-6	
2	Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6	4-6	4-6	4-6		4-6	4-6	
3	Bâtiments de ferme	10-10	10-10	10-10	10-10				
riveraine									
1	Générale	N-1	N-1	N-1	N-1			N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT									
1	superficie (m ²) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	
2	profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3	largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ									
1	Densité résidentielle : faible	X	X	X	X		X	X	
2	moyenne								
3	forte								
4	indice d'occupation au sol					0,75			
AUTRES NORMES									
1	Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	2	2	
2	Zone tampon prescrite								
3	Zone de protection prescrite								
4	Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5	Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6	Présence d'aires à risque d'inondation							X	
7	Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8	Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9	Autre : Zonage								
10	Lotissement								
11	Construction								
AMENDEMENT									
NUMÉRO DU RÈGLEMENT									
ZONE									

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	M4	M5	M6	P1	P2	P3	P4	
RÉSIDENTIEL								N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
1 unifamiliale	X		X					
2 bifamilial	X		X					
3 bifamilial jumelé	X		X					
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire				X				
7 maisons mobiles								
8 de villégiature								
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail	X		X					
2 commerce de gros		X						
3 commerce d'équipements mobiles lourds		X						
4 services	X		X					
5 hébergement et restauration	X		X					
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics				X	X		X	
2 conservation					X		X	
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS								
1 services à caractère socioculturel				X	X		X	
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives				X	X			
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques								
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante		X						
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture								
2 forêt								
3 Chasse, pêche et piégeage								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1 cimetière - charnier						X		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1 Générale	7.0	7.0	7.0	5.0	7.0	7.0		
2 Bâtiments de ferme								
arrière								
1 Générale	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	8.0		
latérales								
1 Générale	6-6	6-6	6-6	6-6	6-6	4-6		
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6		4-6					
3 Bâtiments de ferme								
riveraine								
1 Générale							N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m2) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ								
1 Densité résidentielle : faible	X		X					
2 moyenne								
3 forte				X				
4 indice d'occupation au sol		0,75		0,50	0,50			
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	1		
2 Zone tampon prescrite								
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation							X	
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10 Lotissement								
11 Construction								
AMENDEMENT								
NUMÉRO DU RÈGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	P5	R1	R2	RF1	RF2	RV1	RV2	
RÉSIDENTIEL								N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
1 unifamiliale		X	X			X	X	
2 bifamilial		X	X					
3 bifamilial jumelé		X	X					
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire			X					
7 maisons mobiles								
8 de villégiature				X	X	X	X	
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail								
2 commerce de gros								
3 commerce d'équipements mobiles lourds								
4 services								
5 hébergement et restauration								
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics								
2 conservation	X							
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS								
1 services à caractère socioculturel								
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives								
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques				X	X			
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante								
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive				X	X			
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
	X			X	X			
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture				X	X			
2 forêt				X	X			
3 Chasse, pêche et piégeage				X	X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1 Générale		6.0	6.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
2 Bâtiments de ferme								
3								
arrière								
1 Générale		8.0	8.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
latérales								
1 Générale				6-6	6-6			
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale		4-6	4-6			4-6	4-6	
3 Bâtiments de ferme								
riveraine								
1 Générale	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m ²) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	4000,0	4000,0	
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ								
1 Densité résidentielle : faible				X	X	X	X	
2 moyenne								
3 forte								
4 indice d'occupation au sol								
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)				X	X	X	X	
2 Zone tampon prescrite								
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation		X	X					
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10 Lotissement								
11 Construction								
AMENDEMENT								
NUMÉRO DU RÈGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière